

Rapport d'évaluation

Plan de réussite du Cégep de Saint-Jérôme

Juin 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de Saint-Jérôme se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Saint-Jérôme devrait être efficace et lui permette d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep de Saint-Jérôme¹ lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Plan institutionnel de réussite 2000-2005 avec lettre de transmission du 25 octobre 2000 et extrait du procès-verbal du 24 octobre 2000 du conseil d'administration;

Lettre du 5 février 2001 avec tableaux annexés; lettre du 31 mai 2001 avec tableaux annexés.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le plan de réussite et de diplomation comprend des données quantitatives qui englobent les deux constituantes : Saint-Jérôme et Mont-Laurier. Le Collège note que la détermination des constats pour le Centre de Mont-Laurier n'a pas été effectuée parce que les données proviennent de CHESCO et qu'elles sont agrégées. Dans son plan, le Collège aurait cependant intérêt à établir des cibles, à identifier les obstacles pour chacune de ses constituantes et à proposer des stratégies appropriées.

Par ailleurs, le Collège présente des données statistiques détaillées qui lui permettent de bien décrire le cheminement scolaire de ses élèves, globalement, par secteurs et par programmes. Ces données portent sur les cohortes (1993-1998). Elles comprennent la moyenne générale au secondaire, les taux de réussite à la première session, les taux de réinscription en troisième session et les taux de diplomation pendant la durée prévue et deux ans après.

Le Collège compte renforcer ses données quantitatives en ajoutant la performance à l'université, les taux de placement des diplômés et des non diplômés et, le degré de satisfaction des employeurs à leur égard. Le Collège envisage d'examiner les résultats pour chacun des cours des programmes ciblés.

Les données du Collège sont comparées à celles du réseau. C'est à partir de telles comparaisons que le Collège fixe des cibles. En plus des programmes ciblés par le Ministère, des objectifs précis sont aussi identifiés pour les programmes de techniques de génie mécanique, transformation des matériaux composites, cinéma et arts plastiques parce que leur taux de diplomation est inférieur à la moyenne du réseau et du Collège. Des données perceptuelles fournies par les départements, les comités de programmes et les services concernés permettront d'améliorer l'analyse amorcée.

En somme, la Commission note que le Cégep de Saint-Jérôme possède des données quantitatives détaillées mais non localisées, que l'analyse reste à être complétée et que les obstacles n'ont pas tous été clairement identifiés.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Collège établit un lien entre sa mission et son plan institutionnel. Dans le but d'augmenter le taux de réussite et de diplomation, la direction des études a présenté neuf thématiques intéressantes pour atteindre les cibles et a procédé à un appel de projets auprès des départements, des comités de programmes et des services concernés.

Certains moyens sont déjà mis en place comme les centres d'aide en français, en philosophie et en sciences humaines, un centre multidisciplinaire au campus Mont-Laurier, la session d'accueil et d'intégration, le service d'aide par les pairs avec tuteurs rémunérés pour les disciplines des sciences exactes, l'offre d'un cheminement particulier aux élèves sortants non diplômés, l'étalement des cours sur un nombre maximal de jours. L'établissement de règles relatives à la suppléance et au remplacement des professeurs, l'amélioration de la plage horaire des cours fréquemment échoués, l'analyse de la pertinence d'une semaine d'examens et l'évaluation des mesures d'aide existantes sont identifiés comme des mesures organisationnelles qui pourraient être appliquées. Le Collège a prévu des activités de perfectionnement pour les enseignants. Il pourrait aussi les offrir aux professionnels et aux cadres dans le but de favoriser la concertation. Finalement, le Collège compte organiser une journée pédagogique avec les enseignants du secondaire afin d'initier un échange sur les comportements, les attitudes et les compétences nécessaires à la réussite au collégial.

Les pistes proposées et les mesures envisagées sont intéressantes, mais elles sont encore assez générales et demandent à être précisées et complétées, ce que le Collège se propose de faire au cours de la première année.

Les modalités de mise en œuvre

Le mandat de préparer le Plan institutionnel de la réussite a été attribué au directeur des études du Cégep de Saint-Jérôme. Le comité de la réussite (sous-comité de la commission des études) a proposé des cibles quantitatives à atteindre et la commission des études, pour sa part, présentera à la direction des études et au conseil d'administration, des recommandations portant sur les résultats des stratégies employées. Le Collège a établi un calendrier et identifié les responsables des tâches à réaliser pour chacune des neuf thématiques. Une rencontre à la fin de la première année est prévue afin de procéder à l'évaluation du plan par la direction des études, les comités de programmes et la formation générale, les départements, les disciplines et les services concernés.

La Commission remarque cependant que le caractère intégré de la démarche pourrait être plus clairement établi. En outre, le Collège gagnerait à informer non seulement les parents mais aussi, les étudiants eux-mêmes, le personnel de soutien, les diplômés et les employeurs, de l'existence de la mise en œuvre du Plan institutionnel de la réussite.

Conclusion

Le Cégep de Saint-Jérôme présente des données quantitatives détaillées. Cependant, une analyse approfondie sera nécessaire afin d'identifier plus précisément les obstacles à la réussite et à la diplomation propres à chaque programme ciblé dans chaque constituante.

Des stratégies et mesures organisationnelles intéressantes ont été retenues par le Collège pour favoriser l'atteinte des cibles. Ces mesures demandent cependant à être précisées et complétées.

Le Collège a prévu des mécanismes de gestion où sont bien identifiés les responsables des différentes tâches à accomplir. Le caractère intégré de la démarche pourrait cependant être mieux établi.

Le Plan institutionnel de réussite présenté par le Cégep de Saint-Jérôme comporte des éléments forts valables, mais il devra être complété par des mesures plus précises pour atteindre toute son efficacité.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 5 juin 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 5 juin 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan institutionnel de réussite du Cégep de Saint-Jérôme². Le Collège a produit pour les disciplines Français et Philosophie et pour chacun des programmes, une analyse statistique comprenant notamment, le portrait des sessions automne 2000 et hiver 2001, le portrait historique (portant sur au moins cinq sessions) et les taux de réussite pour chacun des cours. Les données colligées permettent l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation dans chaque programme et orientent les stratégies d'intervention. D'autre part, la Commission note que des conseillers pédagogiques et des aides pédagogiques individuelles sensibilisés aux travaux des comités de programmes, des départements et du comité de la session d'accueil et d'intégration participeront conjointement avec les enseignants aux réflexions sur l'analyse et les stratégies conduisant à l'amélioration de la réussite des élèves. Dans l'ensemble, le plan est en bonne voie de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Saint-Jérôme devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Pauline Jean, agente de recherche

2. *Plan institutionnel de réussite et de diplomation – Rapport d'activités 2000-2001*, avec lettre de transmission du 8 mars 2002 et les 17 annexes.